

**ROYAUME DU MAROC
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
DIRECTION DE L'EXPLOITATION AU PORT DE TANGER**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 8-02/DOM/19

Le **25/12/2019 à 12H00** il sera procédé, dans les bureaux de Directeur de l'Exploitation au Port de Tanger à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **LA MAINTENANCE PREVENTIVE, SYSTEMATIQUE ET CURATIVE DES REMORQUEURS ET VEGETTES DE LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION AU PORT DE TANGER.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au Service des Achats et approvisionnements à la Direction de l'Exploitation au Port de Tanger, (Adresse Siège : 14, rue bella vista .Tanger).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **10 000.00 DHS (DIX MILLE DHS)**.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du Règlement des Achats de Marsa Maroc (Règlement).

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la DEPT/MARSA MAROC ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévue une visite des lieux le 09/12/2019 à 11 H 00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement précité, à savoir:

1) Dossier administratif comprenant :

- a) la déclaration sur l'honneur ;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) l'attestation ou copie certifiée délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a) une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

3) Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres

- a) le CPS ainsi que le règlement de la consultation paraphés et signés ;
- b) Documents techniques des produits.